PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires**
Affaire suivie par Sophie MARTIN
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 02.38.52.48.54
mél : sophie.martin@loiret.gouv.fr

Orléans, le 02 MAI 2022

La Préfète du Loiret
À
Monsieur le directeur OX2 France Green SAS
A l'attention de Madame VIRET-YU
Agence Centre Val de Loire
111 rue Maryse Bastié
36 120 Étrechet

Objet : CDPENAF – Avis de compensation collective agricole
CDPENAF – Avis de compensation collective agricole
Projet photovoltaïque au sol sur la commune de Douchy-Moncorbon

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Douchy-Moncorbon a fait l'objet d'une étude préalable, présentant la proposition de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 29 mars 2022.

Pour ma part, j'observe que le projet a été étudié dans le respect chronologique du processus « Éviter, Réduire, Compenser » prévu par les textes.

Au vu de cette constatation et de l'avis de la CDPENAF, j'émets un avis favorable sur l'étude préalable présentée, sur le montant de la compensation collective agricole et sur la nature des mesures proposées.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Benoit LEMAIRE